

La création du Mouvement Universel de la Responsabilité Scientifique à laquelle j'ai eu l'honneur, aux côtés du Recteur Robert MALLET, de participer, a été, pour une bonne part, inspirée par les graves questions que posaient les progrès de la recherche biologique et médicale.

Ainsi est née une discipline nouvelle, l'éthique de la biologie et de la médecine, assez souvent appelée actuellement "bio-éthique". Quatre principes, établis au cours des vingt dernières années, gouvernent cette discipline nouvelle : le respect de la personne, le respect de la connaissance, le refus du lucre, la responsabilité du chercheur.

Longtemps, on pouvait classer les chercheurs sous deux chefs. D'un côté les Ponce Pilate : "J'ai fait une découverte. Les conséquences ne me concernent pas. Que les sociétés humaines se débrouillent. Je m'en lave les mains". D'un autre côté, les inquiets, les malheureux, tantôt la recherche va trop vite, elle pourrait susciter de graves désordres et le chercheur, isolé et troublé par ses propres découvertes, envisage de s'arrêter. Parfois, c'est l'ensemble même des chercheurs concernés qui, comme à ASILOMAR, décident un moratoire. Tantôt la recherche stagne. La première rémission de leucémie aigüe de l'enfant est obtenue en 1947, la première guérison survient en 1970. Bien souvent, pendant ces 23 ans nous nous sommes interrogés. Les données biologiques fondamentales sont-elles suffisantes ? Doit-on continuer ou arrêter les essais thérapeutiques ?

Donc longtemps deux classes. Fort heureusement, une troisième classe apparaît, celle des chercheurs conscients de leur responsabilité et tentant, par les progrès de leurs recherches, de limiter les conséquences éthiques d'une recherche précédente. Des exemples peuvent être ici cités : l'un concernant un progrès déjà acquis, l'autre un progrès espéré.

Telle est l'histoire de l'aventure du paludisme des populations noires de Californie avec tour à tour : 1) la gravité de ce paludisme, 2) la prévention proposée efficace par la Primaquine, 3) les anémies très graves, parfois mortelles, provoquées chez 5% de personnes saines, par la Primaquine, 4) la tension entre deux devoirs. Pour protéger 90 à 95% de la population, avait-on le droit de risquer de tuer 5% de cette même population ? 5) la solution apportée par les chercheurs, avec la découverte du déficit enzymatique responsable permettant de dépister, d'écarter les personnes fragiles. Deuxième exemple : la congélation des ovules va très vraisemblablement, dans quelques années, permettre d'éviter la production de ces embryons surnuméraires qui posent actuellement des problèmes moraux pratiquement insolubles.

De telles solutions sont très souhaitables mais souvent ne sont pas trouvées. D'où deux dangers :

- la recherche sauvage, ne tenant pas compte des impératifs moraux,*
- la recherche entravée dans son développement par certaines rigidités morales.*

Ces dangers peuvent être limités :

- d'abord par la création de comités d'éthique au sein même des institutions de recherches,*
- ensuite par l'exigence des revues scientifiques qui, avant de publier un travail original, souhaitent que ce travail ait reçu l'agrément d'un comité d'éthique.*
- enfin et surtout, par l'enseignement de la bio-éthique aux chercheurs. Cet enseignement a longtemps été mal accepté. Fort heureusement, cette situation se modifie. Les chercheurs prennent conscience de la gravité des problèmes posés, de leur responsabilité, de l'impossibilité d'assurer cette responsabilité s'il ne leur est pas donné une information rigoureuse constamment renouvelée.*

La responsabilité des chercheurs, ainsi comprise, vigoureusement affirmée par eux-mêmes, devrait, dans l'avenir, permettre de limiter la gravité des questions actuellement posées.

Jean BERNARD
de l'Académie Française